

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 6 octobre 2026 à 19 h, dans la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé aux 10951-10953, avenue de l'Esplanade, sur le lot 1 486 087 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un taux d'implantation au sol maximal de 70 % au lieu de 65 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 18 septembre 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert